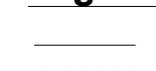

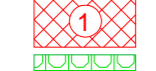
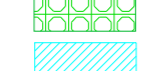
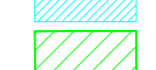
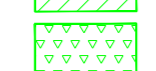
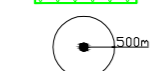
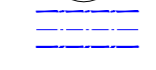
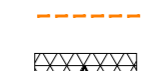
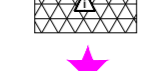

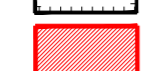






3. Plans de zonage

Légende :

-  Limite cadastrale
-  Zonage et son identifiant
-  Emplacement réservé et son numéro
-  Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
-  Zone Humide recensée au titre du SAGE
-  Périmètre Natura 2000
-  Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
-  Périmètre de protection du monument historique
-  Marges de reculement par rapport aux routes départementales
-  Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
-  Site archéologique et son degré de protection
-  Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
-  Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
-  Périmètre immédiat de captage de l'eau potable
-  Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable
-  Périmètre éloigné de captage de l'eau potable

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 478 m ² (largeur : 3m)
2	Continuité piétonne	commune	291 m ² (largeur : 3m)
3	Continuité piétonne	commune	345 m ² (largeur : 3m)
4	Continuité piétonne	commune	297 m ² (largeur : 3m)
5	Continuité piétonne	commune	520 m ² (largeur : 3m)
6	Désaménagement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti.	commune	295 m ² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m ²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m ²
9	Aménagement de l'arrière du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m ² (largeur : 3m)
10	Continuité piétonne	commune	449 m ² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 816 m ²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 179 m ²
13	Désaménagement routier du secteur de développement futur situé en arrière.	commune	86 m ²
14	Aire de co-covoiturage	commune	194 m ²




PLANCHE 1 Nord-Ouest

Echelle : 1/5000 eme

Revisions / Modifications :

Arrêté le : 15-04-2013

Fichier : Dinge - arret.dwg

Approuvé le :

Le Maire :



Atlas d'Urbanisme - Commune de DINGE
ATELIER DECOUVERTE

3. Plans de zonage

PLANCHE 2 Nord

Echelle : 1/5000 eme

Fichier : Dinge-arret.dwg

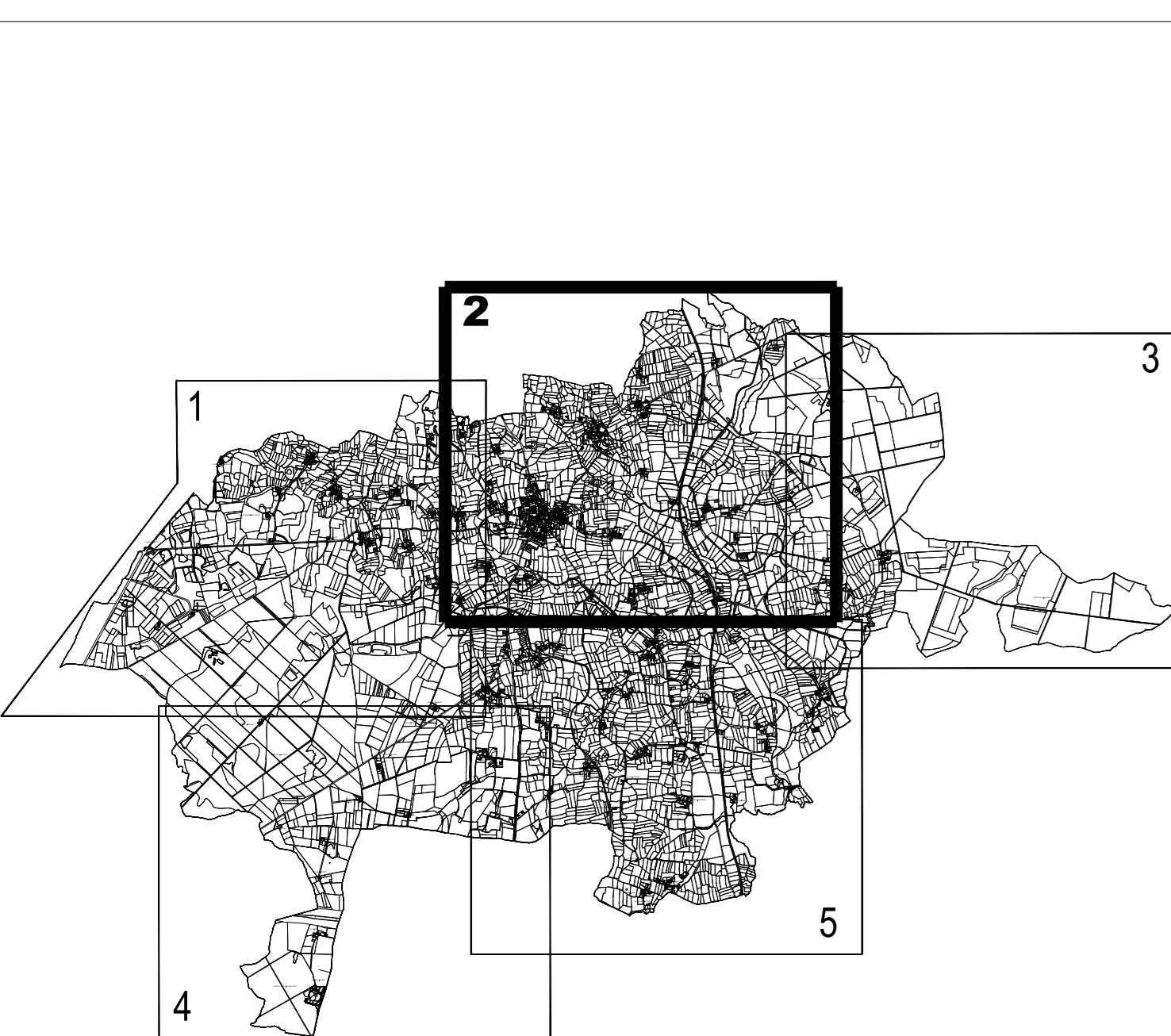

Revisions / Modifications :
 Approuvé le :
 Le Maire :

Année de : 15 avril 2013

ATELIER DECOUVERTE

- Légende :**
- Limite cadastrale
 - Zonage et son identifiant
 - Emplacement réservé et son numéro
 - Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
 - Zone Humide recensée au titre du SAGE
 - Périmètre Natura 2000
 - Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Faunistique de type 1
 - Périmètre de protection du monument historique
 - Marges de reculement par rapport aux routes départementales
 - Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
 - Site archéologique et son degré de protection
 - Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
 - Périmètre immédiat de captage de l'eau potable
 - Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable
 - Périmètre rapproché complémentaire de captage de l'eau potable
 - Périmètre éloigné de captage de l'eau potable

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 476 m ² (largeur: 3m)
2	Contribuée piétonne	commune	261 m ² (largeur: 3m)
3	Contribuée piétonne	commune	345 m ² (largeur: 3m)
4	Contribuée piétonne	commune	267 m ² (largeur: 3m)
5	Contribuée piétonne	commune	520 m ² (largeur: 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m ² (largeur: 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m ²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m ²
9	Aménagement de terraines Ouest du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m ² (largeur: 3m)
10	Contribuée piétonne	commune	448 m ² (largeur: 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m ²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m ²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m ²
14	Aire de co-voiturage	commune	194 m ²



3. Plans de zonage


PLANCHE 3 Nord- Est

Echelle : 1/5000 ams	Révisions / Modifications :	Arrêté le : 15 avril 2013
Fichier : Dinge - arret.dwg		Approuvé le :
		Le Maire :

Atelier de découverte

- Légende :**
- Limite cadastrale
 - Zonage et son identifiant
 - Emplacement réservé et son numéro
 - Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
 - Zone Humide recensée au titre du SAGE
 - Périmètre Natura 2000
 - Périmètre de protection du monument historique
 - Marges de reculement par rapport aux routes départementales
 - Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
 - Site archéologique et son degré de protection
 - Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
 - Périmètres de captage de l'eau potable :
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché sensible
 - Périmètre rapproché complémentaire
 - Périmètre éloigné

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 476 m² (largeur : 3m)
2	Contrainte piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Contrainte piétonne	commune	345 m² (largeur : 3m)
4	Contrainte piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Contrainte piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désencroisement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de terrain Ouest du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Contrainte piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désencroisement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m²
14	Aire de co-voltage	commune	194 m²



3. Plans de zonage


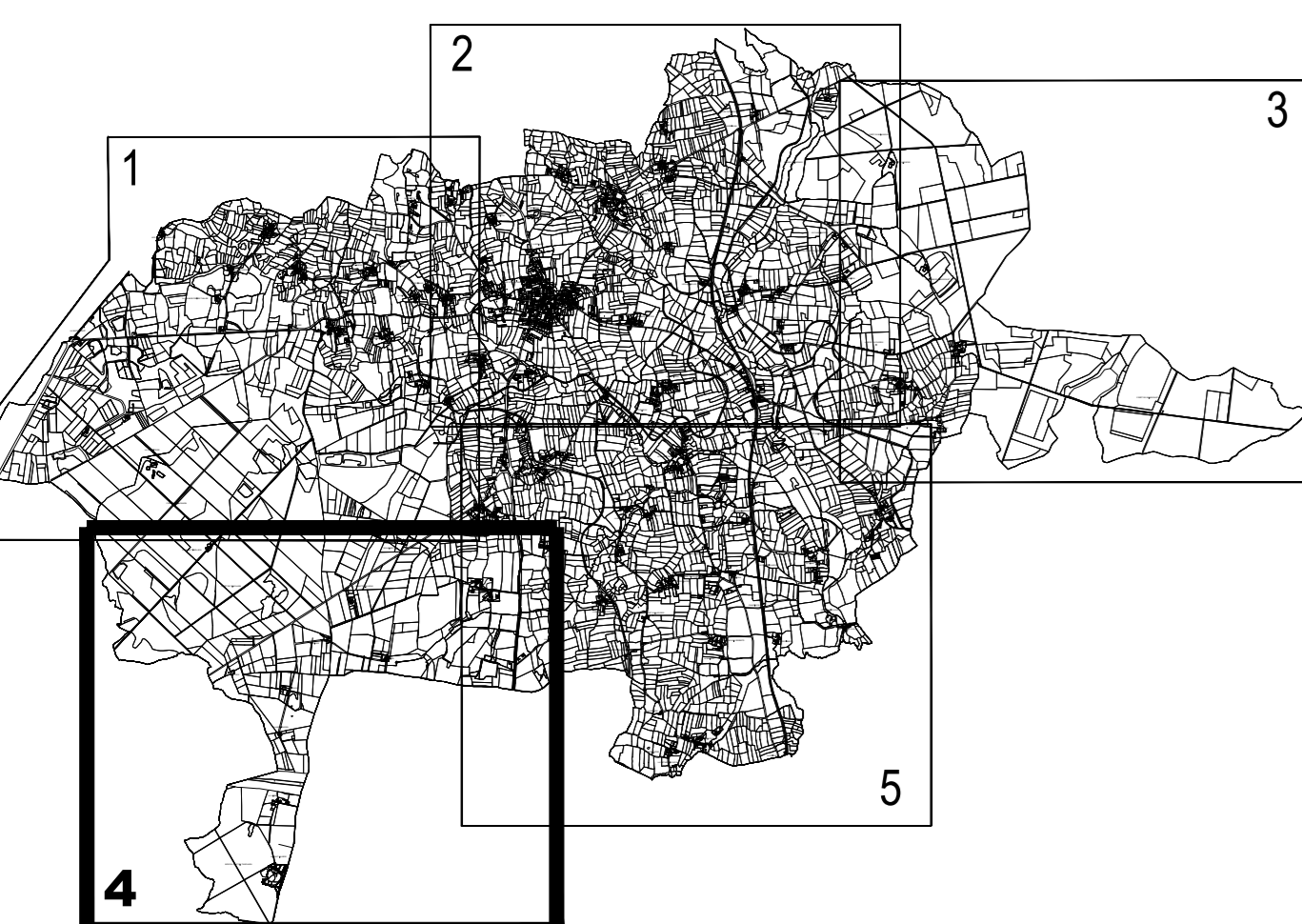
PLANCHE 4 Sud-Ouest

Echelle : 1/5000 ème	Revisions / Modifications :	Arrêté le : 15 avril 2013
Fichier : DINGE-arret.dwg		Approuvé le :
		Le Maire :

Atelier d'Initiation à l'Urbanisme & l'Architecture
ATELIER DECOUVERTE

- Légende :**
- Limite cadastrale
 - Zonage et son identifiant
 - Emplacement réservé et son numéro
 - Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
 - Zone Humide recensée au titre du SAGE
 - Périmètre Natura 2000
 - Périmètre de protection du monument historique
 - Marges de reculement par rapport aux routes départementales
 - Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
 - Site archéologique et son degré de protection
 - Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
 - Périmètres de captage de l'eau potable :**
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché sensible
 - Périmètre rapproché complémentaire
 - Périmètre éloigné

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 476 m² (largeur : 3m)
2	Contruite piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Contruite piétonne	commune	345 m² (largeur : 3m)
4	Contruite piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Contruite piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de l'arrière Cour du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Contruite piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et reconstruction du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m²
14	Aire de co-voltage	commune	194 m²



3. Plans de zonage

PLANCHE 5


Sud-Est

Echelle : 1/5000 ème
 Revisions / Modifications :
 Date : 15 avril 2013
 Approuvé le :
 Le Maire :

ATELIER DECOUVERTE

- Légende :**
- Limite cadastrale
 - Zonage et son identifiant
 - Emplacement réservé et son numéro
 - Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
 - Zone Humide recensée au titre du SAGE
 - Périmètre Natura 2000
 - Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
 - Périmètre de protection du monument historique
 - Marges de recul par rapport aux routes départementales
 - Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
 - Site archéologique et son degré de protection
 - Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Servitude de mixité sociale (L123-1-5-16° du CU)
 - Périmètre immédiat de captage de l'eau potable
 - Périmètre rapproché sensible de captage de l'eau potable
 - Périmètre rapproché complémentaire de captage de l'eau potable
 - Périmètre éloigné de captage de l'eau potable

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 476 m² (largeur : 3m)
2	Contrainte piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Contrainte piétonne	commune	345 m² (largeur : 3m)
4	Contrainte piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Contrainte piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de l'arrière Cour du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Contrainte piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et reconstruction du centre bourg	commune	2 916 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Désenclavement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m²
14	Aire de co-voiturage	commune	194 m²



3. Plans de zonage

PLANCHE 0		BOURG
Echelle : 1/2000 ème	Révisions / Modifications :	Arrêté le : 15 avril 2013
Fichier : Dtinge-arret.dwg		Approuvé le :
		Le Maire :

- Légende :**
- Limite cadastrale
 - Zonage et son identifiant
 - Emplacement réservé et son numéro
 - Espace boisé Classé (L130-1 du C.U.)
 - Zone Humide recensée au titre du SAGE
 - Périmètre Natura 2000
 - Périmètre de protection du monument historique
 - Marges de reculement par rapport aux routes départementales
 - Chemins de randonnées inscrits au PDIPR
 - Site archéologique et son degré de protection
 - Bâti et petit patrimoine recensés au titre de l'article L123-1-5-7° du CU
 - Servitude de mixité sociale (L123-1-5- 16° du CU)
 - Périmètres de captage de l'eau potable :**
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché sensible
 - Périmètre rapproché complémentaire
 - Périmètre éloigné

N° d'emplacement réservé	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Liaison douce entre le bourg et la gare (piéton vélo)	commune	5 476 m² (largeur : 3m)
2	Contribuée piétonne	commune	291 m² (largeur : 3m)
3	Contribuée piétonne	commune	345 m² (largeur : 3m)
4	Contribuée piétonne	commune	297 m² (largeur : 3m)
5	Contribuée piétonne	commune	520 m² (largeur : 3m)
6	Déclassement routier du secteur de développement futur situé en arrière du front bâti	commune	295 m² (largeur : 10m)
7	Extension des équipements scolaires et/ou parascolaires	commune	2 073 m²
8	Cheminement doux	commune	1 519 m²
9	Aménagement de trottoirs Classé du bourg pour assurer la sécurité des déplacements doux	commune	284 m² (largeur : 3m)
10	Contribuée piétonne	commune	448 m² (largeur : 3m)
11	Densification et restructuration du centre bourg	commune	2 616 m²
12	Extension de l'assainissement collectif	commune	12 176 m²
13	Déclassement routier du secteur de développement futur situé en arrière	commune	86 m²
14	Aire de co-voltage	commune	194 m²

